

**OUVERTURE D'UN CONCOURS INTERNE ET D'UN  
CONCOURS EXTERNE DE RÉDACTEUR DES COMPTES  
RENDUS**

**LE PRÉSIDENT ET LES QUESTEURS,**

Vu le chapitre IV du titre I<sup>er</sup> du Règlement de l'Assemblée nationale,

Vu les titres I<sup>er</sup> et III du Règlement intérieur sur l'organisation des services portant statut du personnel de l'Assemblée nationale, modifié,

Vu l'arrêté du Président et des Questeurs n° 89/63 du 14 novembre 1989 relatif aux principes généraux des concours,

Vu l'arrêté du Président et des Questeurs n° 09-074 du 19 juin 2009 fixant les conditions de diplômes requises pour les concours externes d'administrateur et de rédacteur des comptes rendus,

Vu l'arrêté du Président et des Questeurs n° 11-017 du 23 mars 2011 relatif aux épreuves et à la composition du jury des concours interne et externe de rédacteur des comptes rendus,

Vu l'arrêté des Questeurs n° 07-197 du 19 décembre 2009 fixant la liste des pièces à fournir par les candidats aux concours de l'Assemblée nationale,

Vu la décision prise en réunion de Questure le 16 février 2011,

Vu l'avis des organisations syndicales représentatives,

Sur la proposition de la Secrétaire générale de l'Assemblée et de la Présidence et de la Secrétaire générale de la Questure,

**ARRÊTENT**

**Article premier**

Sont ouverts :

- un concours interne pour le recrutement de deux rédacteurs des comptes rendus ;
- un concours externe pour le recrutement de sept rédacteurs des comptes rendus.

## **Article 2**

La date à partir de laquelle les dossiers d'inscription pourront être retirés est fixée au lundi 9 mai 2011 (15 heures).

La clôture des inscriptions est fixée au vendredi 10 juin 2011 (17 heures).

Les conditions de diplômes, de nationalité, ainsi que, pour les candidats de nationalité française de moins de 25 ans, de régularité de leur position au regard des obligations de service national sont appréciées à la date de clôture des inscriptions. Elles doivent être justifiées par les candidats à cette même date.

Des compléments d'information peuvent être demandés aux candidats par l'administration.

Fait à Paris, au Palais-Bourbon,  
le 14 avril 2011